

S.E.M.O.C.T.O.M.

**Syndicat de l'Entre-deux-Mers Ouest pour la Collecte et le Traitement des Ordures
Ménagères**

Siège social : SEMOCTOM
✉ 9 route d'allégrét
33 670 Saint-Léon
☎: 05.57.34.53.20

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU SEMOCTOM DU 06 MARS 2019

« DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES »

Date de convocation : le 28 Février 2019

L'an deux mil dix-neuf, le six du mois de mars, le Comité Syndical du S.E.M.O.C.T.O.M. s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc LAMAISON.

Présents : Mesdames DOREAU, LHOMET, FABER, GRAVELLIER, MATHIEU-VERITE, MAZUQUE, NOUEL, Messieurs AUBY, BAILLY, BARGUE, BARIANT, BISCAICHIPY, CHERRIER, DESALOS, FERRER, GACHET, GAUD, GAVELLO, GRAIN, JOKIEL, LABRO, ROCHER suppléant de Monsieur LATASTE, LAYRIS, LEAL, REYNE suppléant de Monsieur MARTINEZ, PAGES, RENAULT, MAULUN, RIBEAUT, SCHAEFFER, SEIGNEUR SEURIN, TARBES et TRUPIN (Président Honoraire du SEMOCTOM).

Absents : Mesdames AGULLANA, Messieurs BIAUJAUD, BOULET, COUSSO, DULEAU, DURAND, ETCHEVERRIA, MASSONNEAU, ROUSSE, SAINT-GIRONS, PARDO et SALMON.

Excusés : Mesdames JOUGLET SUEUR, VIANDON, Messieurs AGERT, BROUSTAUT, DOUENCE, GUILLEMOT, LATASTE, LEVEAU, MARTINEZ, PRADEAU, SALANON, MUÑOZ et THARAUD suppléant de Monsieur DOUENCE.

Pouvoir :

Monsieur BROUSTAUT donne pouvoir à Monsieur JOKIEL.

Assistaient à la réunion : Mesdames BITTARD (Directrice Générale des Services du SEMOCTOM), CHASSON (Directrice Administrative et Financière du SEMOCTOM), MILLET-TRIVIDIC (Responsable des Ressources Humaines), BASEILHAC (Assistante de Direction/Coordinatrice Prévention Déchets) et BOILEY (Journaliste au quotidien Sud-Ouest), Messieurs DUFRESNE (Percepteur de la Trésorerie de Crémone), TRUPIN (Président honoraire du SEMOCTOM), ANCEL (Responsable du service bacs et redevances), CARLET (Directeur Technique du SEMOCTOM), VEYSSIERE (Conseiller Technique) et en qualité de membres du Comité Technique : Messieurs PARISSE, ROSIER et CHAUVET.

Secrétaire de Séance : Monsieur Pierre RIBEAUT

ORDRE DU JOUR

Élection de la ou du secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 06 février 2019

1- Délibérations :

- Débat d'orientations budgétaires 2019;
- Création et suppression de postes.

2- Décisions du Président

3- Questions diverses ;

A dix-huit heures,

Monsieur LAMAISON ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux délégués. Il indique que le quorum est atteint et que l'Assemblée peut valablement délibérer.

Il félicite les représentants du personnel venus assister à la réunion sur les orientations budgétaires 2019 et remercie également le Trésorier qui honore le Comité Syndical de sa présence.

Le Président rend compte de la liste des absents excusés et précise qu'un pouvoir a été donné par **Monsieur BROUSTAUT** à **Monsieur JOKIEL**.

Après appel à candidature, **Monsieur RIBEAUT** (délégué de la CDC Convergence Garonne) est nommé en qualité de secrétaire de séance.

Le Président propose alors aux délégués d'adopter le procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 06 février 2019 avec la retranscription de l'intervention de **Madame MATHIEU-VERITE** (déléguée de la CDC Convergence Garonne) en p.13 de la manière suivante :

« **Madame MATHIEU-VERITE** indique que les collectivités soumises à la redevance votent leurs tarifs en décembre pour application en janvier. Faisant remarquer que la CDC Convergence Garonne a sollicité en vain le SEMOCTOM pour connaître l'évolution de la participation communale, elle demande s'il serait possible que des éléments indicateurs de cette évolution soient transmis en fin d'année ». La remarque est prise en compte.

Le Président indique que ce texte annule et remplace le précédent.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Monsieur LAMAISON procède à la lecture des points inscrits à l'ordre du jour de cette réunion consacrée en grande partie aux orientations budgétaires. Les propositions soumises au Comité Syndical constitueront la trame du futur budget dont le vote aura lieu le mardi 26 mars 2019.

Avant de présenter les principaux évènements qui ont marqué l'année 2018 ainsi que les résultats obtenus en termes de tonnages, le **Président** rappelle en guise de préambule que le Comité Syndical du mois de novembre a pris une décision modificative afin d'alimenter certains postes insuffisamment pourvus comme notamment celui des charges correspondant à l'incinération ou à l'enfouissement des déchets.

Il indique que les quantités de déchets s'avèrent bien plus importantes que celles initialement prévues par les services du SEMOCTOM en intégrant l'évolution démographique du territoire (+3%). Le constat est unanime. Malgré les actions de sensibilisation et de prévention conduites dans le cadre du programme « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage », les quantités de déchets produites par les ménages ne cessent d'augmenter inexorablement avec comme conséquence des coûts de transport, de gestion et de traitement plus élevés. En effet le traitement d'une tonne de déchets coûte au syndicat environ 105 € quelque soit le mode d'élimination (incinération ou enfouissement). **Le Président** émet l'hypothèse d'une reprise économique et donc une hausse de la consommation pour expliquer la hausse des volumes des déchets observée. Il ne s'agit pas

d'un phénomène isolé puisque cette tendance se retrouve sur tous les territoires voisins : Sictom Sud-Gironde, SMICVAL...

Le Président évoque le contrôle d'accès dans les déchèteries mis en place depuis le début de l'année qui génère quelques désagréments auprès de certains administrés.

Monsieur LAMAISON invite alors les délégués à être des relais d'information sur le terrain pour expliquer aux usagers les modalités de fonctionnement et qu'un temps d'adaptation est nécessaire. En effet, le système développé par le prestataire NETVLM est encore perfectible : dysfonctionnements, problèmes de SEMOCODE

Le Président soulève également le caractère trop ambitieux du délai de 5 jours de traitement des dossiers SEMOCODE, lequel n'a pas été respecté au début face à l'afflux des demandes. Le SEMOCTOM a du donc renforcer les équipes pour répondre aux besoins des administrés. Il indique que le contrôle d'accès vise à limiter l'augmentation exponentielle des quantités de matériaux collectés dans les déchèteries dont l'origine géographique est en grande partie méconnue et à distinguer les apports des ménages de ceux des entreprises.

Depuis 2 mois, une baisse notoire très importante des quantités de matériaux est enregistrée sur l'ensemble des déchèteries.

Le Président attire l'attention des élus sur la limite du nombre de passages fixé à 20. Il propose que soit modifié au mois de juillet le règlement des déchèteries afin de ne pas facturer le nombre de passages supplémentaires des administrés.

Monsieur LAMAISON précise que l'objectif de la mise en place du SEMOCODE est de libérer les agents des déchèteries qui pourront pleinement informer et aider les usagers à mieux trier notamment la benne des encombrants qui doit faire l'objet d'une vigilance accrue. En effet ce sont les encombrants qui ont été à l'origine du feu dévastateur du centre de transfert l'été dernier. L'enjeu est également de réduire drastiquement cette benne le plus rapidement possible car le coût de traitement des encombrants sera fortement impacté par la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) à horizon 2025 passant de 17€ la tonne enfouie à 65€.

Le Président informe les membres de l'Assemblée que depuis la création de la dernière déchèterie du SEMOCTOM en 2009, 20 000 habitants sont arrivés sur le territoire. C'est plus qu'il n'en faut pour construire une autre déchèterie. Le syndicat a donc décidé l'été dernier d'élargir les horaires d'ouverture pour fluidifier les accès des 6 déchèteries.

Monsieur LAMAISON expose le grand projet de 2019 qui est la construction d'un nouveau centre de transfert des déchets à Saint-Léon pour remplacer celui qui avait partiellement brûlé en 2015 et complètement en 2018. Il rappelle que le SEMOCTOM a fait appel à une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour nous accompagner dans la phase de conception jusqu'au recrutement du maître d'œuvre pour la construction d'un nouveau centre de transfert dans un objectif de revoir notre organisation pour prévenir que de tels événements ne se reproduisent. Le Bureau d'Etudes TRIDENT a été retenu. Un Comité de Pilotage a été constitué. Il s'est réuni ce jour pour présenter la nouvelle configuration du centre de transfert à travers différents scénarios. Le COPIL formulera le 7 mai prochain le programme fonctionnel du nouveau centre de transfert basé sur le scénario retenu.

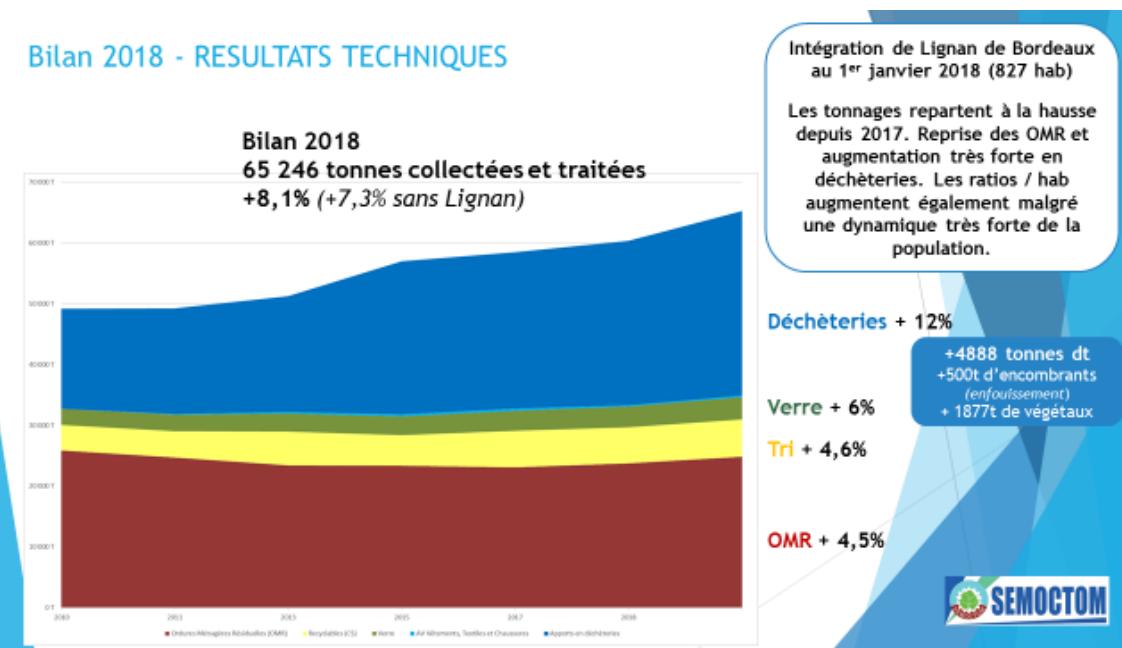
Le Président rappelle à l'Assemblée le fort impact budgétaire de l'incendie du centre de transfert. La réorganisation a engendré des surcoûts d'exploitation de 38 000 € par mois au syndicat.

Il précise qu'aucun impact n'a été perçu par les habitants durant toute la phase de réorganisation. Ainsi, la qualité du service public a été maintenue.

La parole est laissée à **Madame BITTARD (Directrice Générale des Services)** qui présente les résultats techniques de l'année 2018.

En préambule elle indique qu'en 2018, le SEMOCTOM a connu un changement de périmètre d'intervention, avec l'intégration au 1er Janvier 2018 de la commune de Lignan-de-Bordeaux.

L'année 2018 comme le montre la diapositive ci-dessous est marquée par une augmentation très importante des tonnages notamment en déchèterie : + 12% (évolution exponentielle des végétaux).



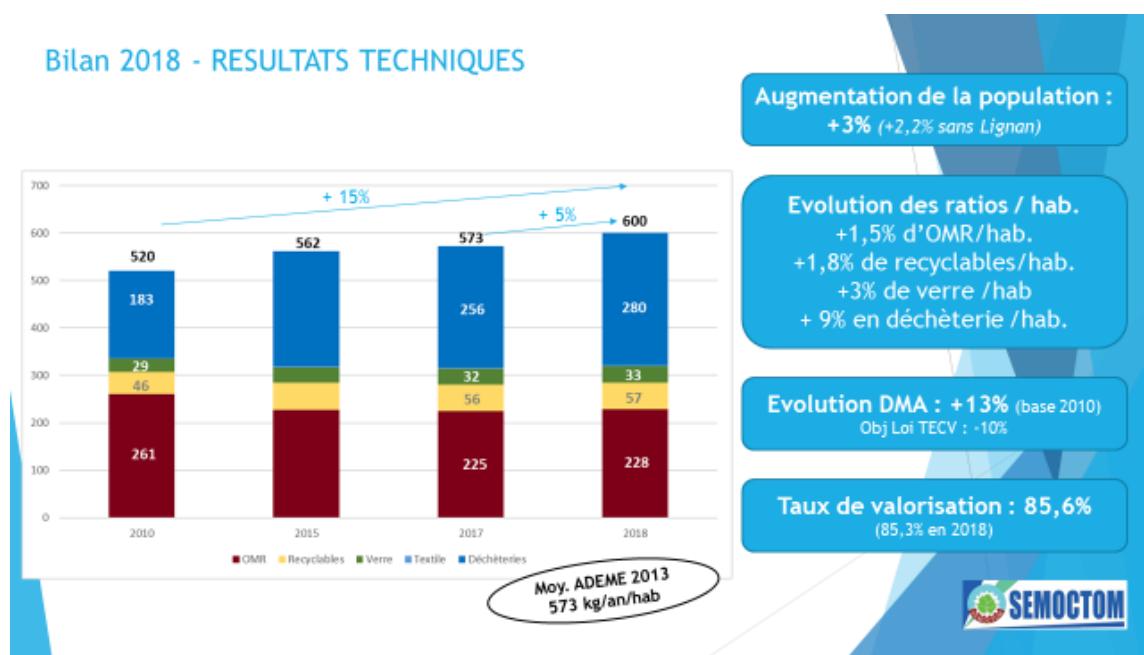
Le flux le plus important reste les ordures ménagères et résiduelles et représente 38 % des tonnages collectés. Les tonnages des ordures ménagères collectés ont augmenté de +4.5 % entre 2017 et 2018 (sachant que la population de Lignan a été intégrée au 1er Janvier 2018).

Les Recyclables collectés en porte à porte (et quelques bornes d'apport volontaire) ont connu une augmentation importante de +4.6 % entre 2017 et 2018.

Madame BITTARD précise que la production totale des déchets connaît une augmentation très soutenue, certainement du fait de la reprise économique en 2017 et 2018.

L'évolution de la population du territoire du SEMOCTOM est très dynamique, ce qui explique une partie de l'augmentation des tonnages durant 2018 : +3 % entre 2017 et 2018 (l'augmentation à périmètre constant – sans Lignan de Bordeaux est de + 2.2%).

Bilan 2018 - RESULTATS TECHNIQUES



L'évolution en ratio par habitant reste très importante + 5%, et dépasse l'évolution de la population déjà très dynamique.

L'évolution la plus importante est due aux apports en déchèteries avec une augmentation de + 12 % des tonnages et de + 9 % en ratio kg/hab. Les apports en déchèteries dépassent les 30 000 t avec 30 327 t en 2018, soit une évolution de +12.2 % entre 2017 et 2018 et près de 280 kg/hab (+9 % entre 2017 et 2018).

Les ratios par habitant des recyclables connaissent également une évolution positive avec une reprise +2 % en 2018 suite à 2 années successives de faible baisse.

Madame BITTARD attire l'attention des délégués sur l'augmentation sensible des déchets ménagers assimilés (DMA) dont le niveau reste très éloigné des ambitions de la loi TECV à 2020 : - 10% depuis 2010.

Les objectifs fixés par le « Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage » de - 3% des DMA semblent également très difficilement atteignables comme l'illustre le tableau ci-dessous et compromettent l'attribution de la part variable de la subvention à hauteur de 104 000€ dans le cadre de la contractualisation avec l'ADEME.

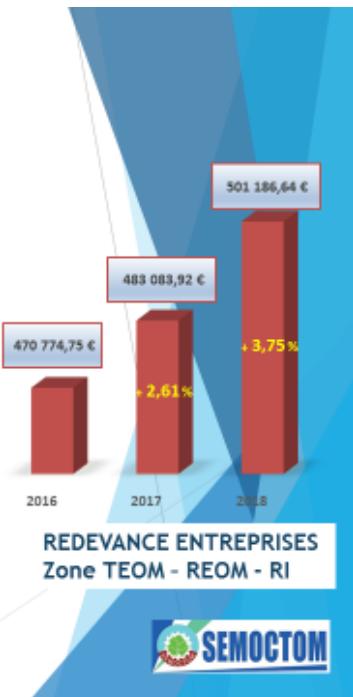
Bilan 2018 - TZDG et Loi Transition Energétique

	2010	2015	2016	2017	2018
DMA (hors gravats) en kg /hab	510.7	546.7	544.7	554.6	579.6
Objectif LTECV				-10% à 2020 par rapport à 2010	
Evolution (base 2010)	base				+13.4%
Objectif CODEC				-3% à 2019 par rapport à 2015 Taux de valorisation à 88% 2 démarches d'EIT	
Evolution (base 2015)		base			+6.01%
Taux de valorisation				85,3%	85,6%
Démarches d'EIT					1

La parole est ensuite laissée à **Monsieur BARGUE (délégué de la CDC des Coteaux Bordelais et Vice-Président en charge de la Commission des Finances)** qui présente les Comptes Administratifs de l'exercice 2018 du budget annexe « redevance spéciale » et du budget principal :

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE - RECETTES

Libellé des recettes	REALISÉ 2016	BUDGET 2017	REALISÉ 2017	BUDGET 2018 + DM	REALISÉ 2018
Résultat antérieur	20 139,53 €	3 709,05 €	3 709,05 €	1 529,96 €	1 529,96 €
Redevance spéciale artisans, commerçants, Etats publics... <small>(DM: 17 000 €)</small>	379 512,47 €	418 100,00 €	412 999,54 €	424 000,00 €	425 850,03 €
Redevance spéciale bâtiments communaux	64 702,38 €	69 362,00 €	69 973,26 €	71 118,00 €	71 743,28 €
Contribution entreprises CD Communes Rurales de l'Entre Deux Mers* CDC Convergence Garonne	91 262,28 €	69 400,00 €	70 064,38 €	80 200,00 €	75 336,61 €
Bâtiments communaux CD Communes Rurales de l'Entre Deux Mers * CDC Convergence Garonne	17 287,72 €	13 620,00 €	13 009,07 €	13 585,00 €	12 962,10 €
Récouvrement sur créances admises en non valeur			642,49 €		
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion					255,36 €
TOTAL	572 904,38 €	574 191,05 €	570 417,79 €	590 432,96 €	587 677,34 €



Monsieur BARGUE met l'accent sur l'augmentation des recettes des entreprises depuis 2016 (+3,75%), liée à une meilleure identification des professionnels sur le territoire à une mise à jour de la base des données et à une dynamique positive de création d'entreprises sur le territoire.

Les dépenses du budget annexe sont en équilibre par rapport aux recettes. Hormis l'écriture des admissions en non valeurs, le reste des dépenses n'est qu'un jeu d'écriture avec le budget principal qui supporte dans sa totalité les frais de collecte et de traitement afférents aux déchets des entreprises sans sujétion technique particulière.

Concernant le Budget principal, **Monsieur BARGUE** précise que le Compte Administratif de l'exercice 2018 qui présente le budget réalisé de l'année, fait ressortir un excédent global de **1 674 859.51 €** (1 841 907.72 € pour le fonctionnement et - 167 048.21 € pour l'investissement) ce qui après intégration des restes à réaliser (- 539 326.00 €), donne un excédent disponible de **1 135 533.51 €**. Ce montant est inférieur à celui de l'exercice 2017 (480 381.97 €).

Il explique les facteurs principaux de cette baisse :

- Incendie du centre de transfert :	+ 339 000 €
- Acompte assurance sur incendie CT	- 200 000 €
- Augmentation des tonnages (+ 3 731 tonnes)	+ 200 000 €
- Augmentation prix du carburant et + de tonnes à transporter	+ 63 000 €
- Augmentation des charges de personnel (+5,4 %)	+50 000 € (DM) + 245k€ (BP)

Madame BITTARD énumère les principaux facteurs de l'augmentation 2018 des charges de personnels :

1 – Impact réglementaires : G.V.T. (glissement, vieillesse, technicité) dont PPCR + cotisations vieillesse	41 100,00€
2 - Réorganisation de tournées de collecte d'OM y compris LIGNAN DE BORDEAUX Tournée supplémentaire intervention bennette à/c 26/04/2018 Renfort dû aux augmentations de tonnages	85 900,00€
3 - Elargissement des heures d'ouverture des déchèteries	54 500,00 €
4 – Renfort RH pour saisie des données SEMOCODE pour le contrôle d'accès	40 000,00 €
5 - Réorganisation due à l'incendie de centre de transfert (sur 5 mois)	23 300,00 €
	244 800,00 €

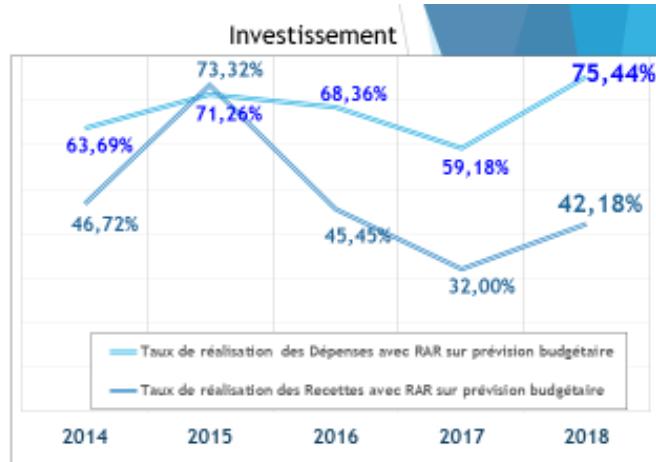
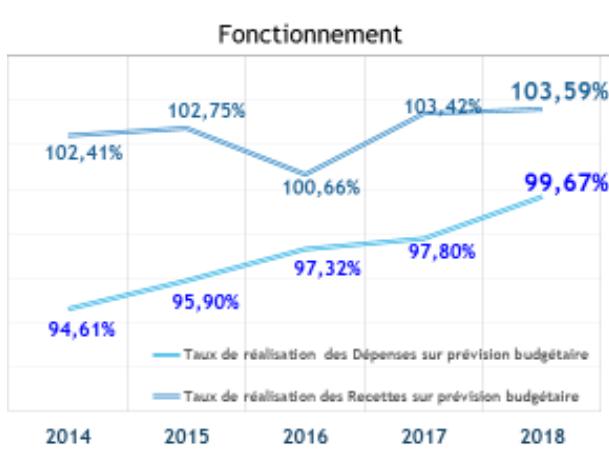
Monsieur BARGUE présente ensuite les indicateurs financiers du SEMOCTOM :

TAUX D'EPARGNE BRUT	2015	2016	2017	2018
(Recettes moins Dépenses)/Recettes	6,93%	8,77%	9,84%	6,77%
Satisfaisant de 8 à 12 %	incendie Centre de transfert			incendie Centre de transfert
CAPACITE D'ENDETTEMENT				
Encours de dette/Epargne brute	7,16 ans	5,88 ans	5,33 ans	7,3 ans
Satisfaisant entre 10 et 12 ans - critique au-delà de 15ans				

Il indique que les ratios de taux d'épargne brute et de capacité de désendettement sont également satisfaisants. Il est toutefois à noter que les épisodes d'incendie entament sur chacune des années concernées le taux d'épargne brute du fait de l'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement.

Monsieur BARGUE précise que dans l'ensemble la santé financière du SEMOCTOM est saine et satisfaisante.

Les taux de réalisation tant en termes de fonctionnement que d'investissement sont satisfaisants avec une nette amélioration ces 3 dernières années comme le montrent les graphiques ci-dessous :



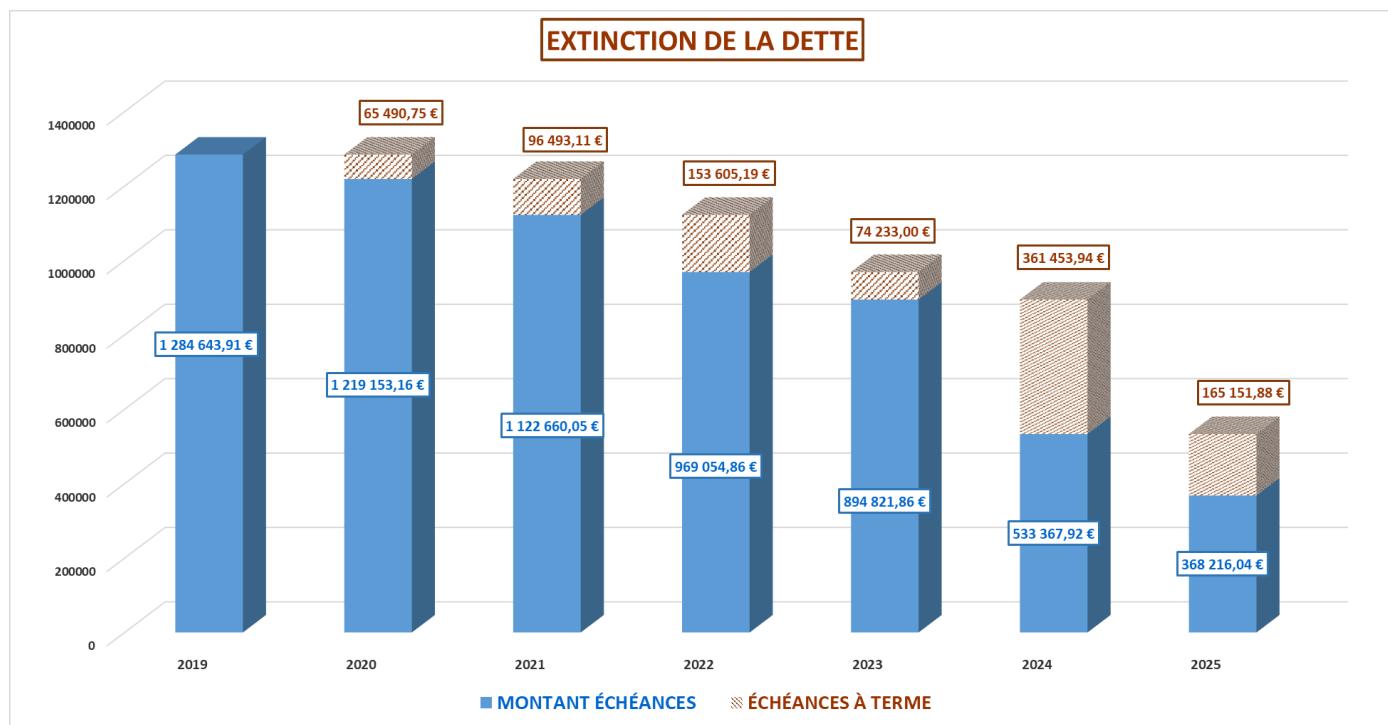
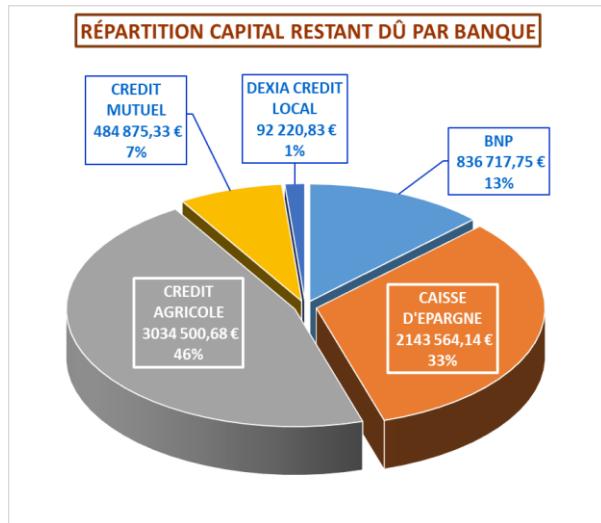
Monsieur BARGUE évoque la gestion de la dette :

En 2018, les conditions de financement long terme sont restées très favorables, avec des niveaux de marges bancaires et de taux long terme qui se sont maintenus à des niveaux très compétitifs et une couverture importante des demandes de financements.

Du fait des bons indicateurs financiers du SEMOCTOM, le syndicat ne rencontre aucune difficulté pour trouver des financements.

Il informe que l'encours de dette est assez réparti avec 2 prêteurs principaux la caisse d'épargne et le crédit agricole. L'encours restant auprès de DEXIA est un emprunt à taux maîtrisé sans effet toxique.

Au 1er janvier 2019, l'encours de la dette s'élève à 6,51 Millions d'€uros.



Le SEMOCTOM rembourse rapidement son encours de dette, qui s'élève au 1er janvier 2019 à 1,284 Millions d'€.

Monsieur JOKIEL (délégué de la CDC des Portes de l'Entre-deux-Mers) souhaiterait une simulation du taux d'épargne brut sans la prise en compte de l'incendie du centre de transfert.

Madame CHASSON (Directrice Administrative et Financière) indique un taux de 7.94%.

1/DELIBERATIONS

• Débat d'orientations budgétaires 2019

Monsieur LAMAISON expose les projets majeurs du SEMOCTOM qui seront conduits sur l'année 2019 :

Outre le contrôle d'accès dans les déchèteries et la construction du nouveau centre de transfert évoqués en début de réunion, **le Président** présente les 2 autres projets structurants du syndicat :

- **OpréVert** : l'objectif est de détourner des déchèteries 2000 tonnes de végétaux par an grâce à un travail collaboratif avec les communes et les CDC permettant le déploiement des plateformes de broyage de branchages.

- **La collecte séparée des biodéchets** : cette expérimentation sera menée en janvier 2020 sur les 3 communes du secteur de Saint-Loubès (Saint-Loubès, Saint-Sulpice-et-Cameyrac et Beychac-et-Caillau) qui verront leur schéma de collecte profondément modifié avec le développement de la collecte des restes alimentaires en porte à porte. Un accompagnement par un cabinet d'études sera mené pour mettre en œuvre sur le terrain cette collecte avec des moyens optimisés : collecte robotisée et bicompartmentée.

17 000 habitants seront concernés. L'objectif est de détourner 30% des ordures ménagères qui ne seront pas incinérées mais valorisées.

Le Président salue le courage des élus et les félicite de s'être engagés dans ce projet ambitieux en période préélectorale. Un face à face avec chacun des administrés aura lieu pour expliquer le mode opératoire. Le bac des biodéchets devrait être collecté une fois par semaine et celui des ordures ménagères et des recyclables une semaine sur deux. L'implantation de points d'apports volontaires sera également envisagée. Les mairies devront aussi décider si le verre sera toujours collecté en porte à porte.

Monsieur LAMAISON souligne l'enjeu que représente le lancement de la collecte séparée des biodéchets arguant du fait qu'il s'agit d'un engagement sur la durée et que ce service sera proposé aux 108 000 habitants du territoire d'ici 2025.

Investissements prévisionnels 2019

Monsieur BARGUE présente ensuite à l'Assemblée de manière non exhaustive les grandes opérations prévisionnelles d'investissements 2019 qui s'élèvent à 8 346 053.21 €.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	
NATURE DES DEPENSES	PREVISIONS 2019
Equipement bacs, composteurs	325 500,00 €
Centre de transfert	3 000 000,00 €
Projet Biodéchets	500 000,00 €
Travaux et équipement des déchèteries + PAV verre	1 066 226,00 €
Travaux et équipement site Saint-Léon	146 194,00 €
Matériels roulants	1 907 995,00 €
Divers (capital SOPL, Audit ICPE + Mobilier + Informatique)	207 712,00 €
Capital des emprunts	1 132 135,00 €
Dépenses imprévues	60 291,21 €
TOTAL	8 346 053,21 €

Projet Biodéchets :

Etude d'accompagnement + Distribution des équipements + Formation des chauffeurs
Equipements (bacs biodéchets et PAV)

240k€

260k€

Travaux et équipement des déchèteries:

Tresses : achat terrain + travaux d'aménagement
St Germain du Puch : aménagement plateforme DV
St Léon : création d'une matériauthèque
St Loubès : aménagement des apports en D3E, DDS et installation du réemploi

615k€

120k€

35k€

27 k€

Matériels roulants :

RAR : 2 polybennes (verre + déchèterie) + 2 BOM en remplacement + 2 VU (broyeur et nettoyage)
RAR : Chargeuse suite à l'incendie
2 BOM robotisées et bi-compartmentées (biodéchets)
Pelle suite incendie
1 VL électrique en remplacement

877k€

193 k€

550k€

264k€

23k€



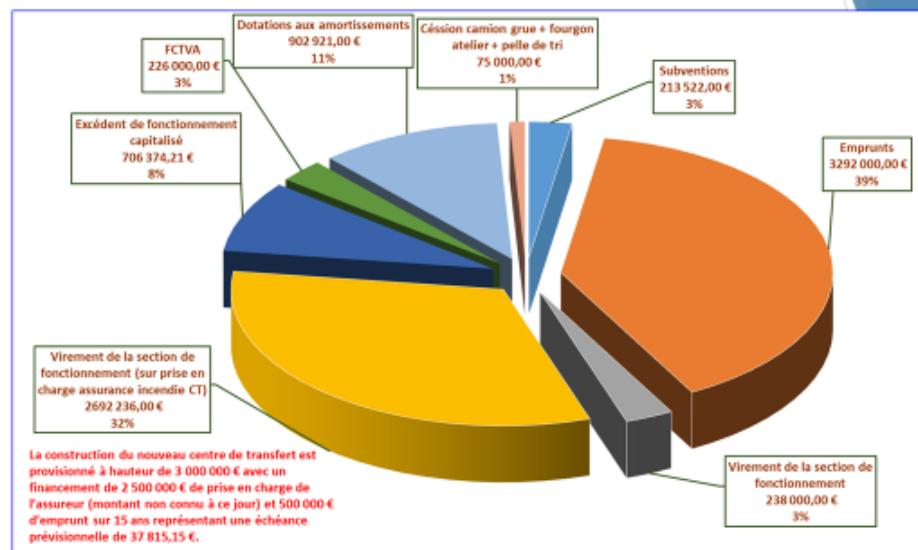
Il indique que la priorité est accordée au projet de collecte des biodéchets, à la construction de la nouvelle plateforme de Tresses, à la finalisation des travaux de St Germain-du-Puch et à la construction du nouveau centre de transfert.

Le Président évoque la création d'une matériauthèque sur la déchèterie de Saint-Léon : le concept consiste à déposer dans un espace couvert prévu à cet effet des matériaux de construction (tuiles, parpaings) qui ne servent plus, afin que d'autres en profitent gratuitement en les remportant chez eux.

Monsieur LAMAISON porte à la connaissance des membres de l'Assemblée que les chiffres du budget ont été modifiés par rapport à la présentation faite en Bureau. En effet, des corrections ont été apportées sur certains tonnages prévisionnels en raison de l'intégration de la commune de Lignan-de-Bordeaux au 1er janvier 2018.

Quant aux recettes d'investissements, **Monsieur BARGUE** explique qu'elles regroupent principalement les fonds propres du SEMOCTOM (4 840 531.21 €) et les emprunts (3 292 000.00 €). La part des subventions est très faible.

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS 2019 : 8 346 053,21 € Dont 920 K€ de RAR



Fonctionnement prévisionnel 2019

Le Président cède la parole à **Madame BITTARD** pour présenter le volet Fonctionnement.

Au préalable, elle présente aux délégués les évolutions des tonnages des principaux flux envisagées pour 2019 :

	2017	2018	Evol 2017/2018	Prévisionnel 2019	Evol 2018/2019
Porte à porte					
OMR	23 732	24 803	+4.5%	25 423	+2.5%
Recyclables	6058	6273	+3.54%	6 398	+2%
Déchèteries					
Encombrants	7953	8450	+6.3%	7774	-8%
Végétaux	11717	13595	+16%	13008	-4.3% (dont - 15% St Loubès)
Gravats	1843	1992	+8%	2253	-1.53% (dont - 5% St Loubès)
Cartons	558	579	+3.65%	601	+3.9%
Bois	2343	2413	+3%	2450	+1.5%

Les prévisions 2019 font apparaître une stabilisation des tonnages globaux (65 100 t) soit +0% malgré l'évolution des tonnages, compte-tenu du maintien de la croissance et de la dynamique de population et de l'intégration des impacts du contrôle d'accès (identification des apports extérieurs et interdiction de 2 déchèteries aux professionnels) sur les encombrants, les végétaux et les gravats.

Elle stipule que bien évidemment, ces évolutions de tonnages ont un impact direct sur les dépenses de traitement des déchets et de tri des matériaux recyclables.

Monsieur SEURIN (délégué de la CDC du Créonnais) s'étonne du pourcentage de baisse des végétaux (4%) arguant du fait que l'objectif est de réduire de 2 000 tonnes le volume des déchets verts.

Madame BITTARD répond que les 2 000 tonnes représentent un tonnage sur une année pleine. Elle précise que le service de broyage des végétaux sur les plateformes communales va se déployer progressivement et insiste sur une prudence vis à vis du prévisionnel des apports des déchets verts en déchèteries. **Madame BITTARD** évoque la Loi de Finances 2019 qui a programmé l'évolution de la TGAP.

Loi Finances 2019 - Evolution programmée TGAP

TGAP	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Incineration	3€/t	3€/t	8€/t	11€/t	12€/t	14€/t	15€/t
Enfouissement	17€/t	18€/t	30€/t	40€/t	51€/t	58€/t	65€/t

Simulation de l'évolution du coût de la TGAP (2019 / 2025) par rapport aux quantités prévisionnelles de 2019 pour le SEMOCTOM

Nature des déchets	Tonnages 2019	TGAP 2019	Coûts 2019	TGAP 2021	Coûts 2021	TGAP 2025	Coûts 2025
OMR Incinération	25 423 T	3€/t	76 269 €	8€/t	203 384 €	15€/t	381 345 €
Encombrants Enfouissement	7 774 T	17€/t	132 158 €	30€/t	233 220 €	65€/t	505 310 €
Dépenses supplémentaires à supporter dans le budget de fonctionnement					228 177 €	678 228 €	



Elle explique que la loi de finances 2019 n'a pas modifié les montants de TGAP par rapport à celle de 2018, mais cette dernière fixe la trajectoire de la TGAP jusqu'en 2025. Ainsi, pour 2019, le montant de la TGAP est fixé à 3 €HT par tonne incinérée, et à 17 €HT par tonne enfouie, soit +1 €. Ces augmentations seront très importantes à partir de 2021 pour atteindre les 15 €HT par tonne incinérée (x5) et 65 €HT par tonne enfouie (x3.8) en 2025.

Une simulation de l'évolution du coût de la TGAP entre 2019 et 2025 par rapport aux quantités prévisionnelles de 2019 montre que les dépenses supplémentaires à supporter dans le budget de fonctionnement s'élèvent à 228 177 € en 2021 et à 678 228 € pour l'incinération des OM et l'enfouissement des encombrants.

Elle insiste sur le fait que le projet de collecte des biodéchets permettrait de réduire drastiquement les tonnages et donc le montant de la TGAP.

Monsieur SEURIN demande si le SEMOCTOM a envisagé de faciliter l'utilisation des broyats par les agriculteurs en les aidant à les épandre.

Madame BITTARD répond que le service du SEMOCTOM est uniquement un service de broyage des branches. Il appartient aux communes d'organiser la diffusion et l'utilisation de ces broyats (jardins, bordures de chemins, domicile des usagers...). La solution de la livraison aux agriculteurs n'a pas été envisagée et représenterait un service entraînant un cout supplémentaire.

Monsieur LAMAISON rapporte les échanges qu'il a eus avec le Président de la cave coopérative de Rauzan. Les viticulteurs sont conscients de l'importance d'amender les sols en matière organique végétale et seraient favorables à récupérer le broyat venant du SEMOCTOM. Reste à résoudre la question des modalités d'épandage.

Monsieur DESALOS (délégué de la CDC du Secteur de Saint-Loubès) rapporte que des châteaux viticoles médocains récupèrent du broyat et du compost auprès de la plateforme de Naujac-sur-Mer qui est gérée par le SMICOTOM.

Monsieur SEURIN précise cependant que le « rendu racine » coûte plus cher que les engrains minéraux.

Monsieur BARGUE présente les dépenses de fonctionnement 2019 qui s'élèvent à **14 602 614,89 €** et qui incluent les dépenses liées à l'incendie du centre de transfert et la réorganisation du transfert et transport des déchets :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

TOTAL	13 341 152,19 €	13 861 014,89 €	519 862,70 €	3,90%
Virement à la section d'investissement	- €	238 000,00 €	238 000,00 €	
Dépenses imprévues	- €	500 000,00 €	500 000,00 €	
Charges exceptionnelles (écritures d'ordre de cessions - titres annulés sur exercice clos...)	978,74 €	3 600,00 €	2 621,26 €	
TOTAL DEPENSES PREVISIONNELLES	13 342 130,93 €	14 602 614,89 €	1 260 483,96 €	
<i>Dont dépenses liées à l'incendie du Centre de transfert et réorganisation du transfert et transport des déchets</i>	339 064,25 €	533 931,84 €		
2018 : dont charges exceptionnelles (écritures de cessions, titres annulés sur exercice clos) - 2019 : dont dépenses imprévues et virement à la section d'investissement & charges exceptionnelles	402,74 €	739 500,00 €		
TOTAL DEPENSES sans le centre de transfert, écritures exceptionnelles	13 002 663,94 €	13 329 183,05 €		
% N / N - 1	3,97%	2,51%		



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

NATURE DEPENSES	REALISÉ 2018	PREVISIONNEL 2019	Déférence 2019/2018	% 2019/2018	
Prestations extérieurs (611) - Tri recyclables (6188) - TGAP (637)	5 505 668,38 €	5 577 000,00 €	71 431,62 €	1,30%	dont marché à broyage à domicile NEV (50 000 €)
Frais de carburant (525 000 l)	696 516,89 €	719 250,00 €	22 733,11 €	3,26%	Prix au litre : 2,37 €
Charges de personnel + formation	4 787 638,02 €	5 088 400,00 €	300 761,98 €	6,28%	
Charges de gestion courante (eau, électricité, téléphone, affranchissement, assurances, frais d'entretien, maintenance, impression communication, impôts et taxes,...)	1 155 316,90 €	1 308 941,00 €	153 624,10 €	13,30%	dont OO Centre de transfert (22 000 €) - dont actions supplémentaires com/prévention (biodéchets 40 000 € + 45 000 € actions supplémentaires)
Autres charges de gestion (dont subventions St-Léon, RIZIBIZI+ Indemnités élus)	119 841,34 €	122 617,00 €	2 775,66 €	2,32%	
Charges financières (intérêts)	158 686,09 €	141 885,89 €	- 16 800,20 €	-10,59%	
Dotation aux amortissements	917 584,57 €	902 921,00 €	- 14 663,57 €	-1,60%	
TOTAL	13 341 152,19 €	13 861 014,89 €	519 862,70 €	3,90%	



Monsieur BARGUE précise que l'augmentation des dépenses de fonctionnement entre le CA 2018 et le budget prévisionnel 2019 est de +3.97 %.
(+ 2.51% sans les surcoûts liés à l'incendie du centre de transfert).
Il souligne l'augmentation des charges de personnel qui connaissent une augmentation de + 6.23 %.

Madame BITTARD énumère les principaux facteurs de cette augmentation :

1 – Réglementaire : G.V.T. (glissement, vieillesse, technicité) dont PPCR +	96 052,00 €
Versement au FNC du supplément familial (passe de 6 568 € à 26 000 €)	
compensation de congés et CET annuels	
2 - Réorganisation et stratégie RH	
11 stagiairisations et 2 contrats de remplacement en congés longue durée à/c 04/19	84 627,00€
Adjoint au directeur technique sur année entière	
Impact du poste d'1 directeur d'études : prospective... sur une année entière	
Recrutement RRH détaché de l'Etat	
3 - Besoins nouveaux	
Agent de valorisation des déchets verts	71 958,00 €
Chef d'équipe collecte à/c 10/19	
Agent administratif service RH à/c 06/19	
4 - Réorganisation due à l'incendie de centre de transfert sur année entière (+ 7 mois)	
	32 620,00 €
	285 257,00 €

Sont exposées par la suite aux délégués les recettes de fonctionnement prévisionnelles 2019 qui s'élèvent à **14 219 121,33 €** :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PREVISIONNELLES 2019

NATURE RECETTES	REALISÉ 2018	PREVISIONNEL 2019	% 2018/2019
Vente matériaux	913 346,06 €	989 000,00 €	8,28%
Soutiens éco-organismes	1 402 815,54 €	1 540 537,23 €	9,82%
Redevances déchèteries + mise à disposition 10, 20, 30 m ² , bacs, composteurs + redevance spéciale (budget annexe)	842 340,97 €	802 296,00 €	-4,75%
Participation CDC (sur tarifs 2018)	9 409 912,34 €	9 454 926,00 €	0,48%
Atténuation charges de personnel	72 791,07 €	55 565,69 €	-23,66%
Subventions ADEME + participation groupement de revente	109 985,26 €	93 585,00 €	-14,91%
TOTAL	12 751 191,24 €	12 935 809,92 €	1,45%
Résultat N-1	1 856 822,42 €	1 135 533,41 €	-38,85%
Produits exceptionnels (cession + écritures d'ordre + Prise en charge assurances...)	441 283,89 €	144 018,00 €	-67,36%
FCTVA	1 441,00 €	3 660,00 €	153,99%
Reprises sur provisions	133 300,00 €		+100,00%
TOTAL RECETTES	15 184 038,55 €	14 219 121,33 €	-6,35%



Monsieur BARGUE rappelle que le montant prévisionnel des dépenses de fonctionnement est de **14 602 615 €**.

Les recettes manquantes pour équilibrer le budget est de 383 493,56 € correspondant à une augmentation de la participation appelé auprès des CDC de 4,07 %.

Monsieur BARGUE précise que sans l'incendie du centre de transfert, les recettes seraient excédentaires de 11 421€ n'entrant aucun besoin d'augmentation de la participation.

Il attire l'attention sur le fait que cette augmentation de 4.07 % fixerait le taux d'épargne brut à 7.51 % et la capacité d'endettement à 8.49 ans.

Ce pourcentage d'augmentation de 4.07 % qui correspond à 3.43 €/hab/an pourrait se traduire par une faible hausse du montant de la TEOM comme le montre l'exemple ci-dessous :

Commune A

	2017	2018	2019 (prev)
Base	1877	1900	1941,8
Evolution bases	+0,4%	+ 1,24%	+2,2%
Taux TEOM (voté CDC)	7,88% (7,96% en 2016)	7,78%	
Montant TEOM	148€	148€	
Appel à participation (SEMOCTOM)	+ 1,5%	+1,5%	+4%

Calcul revalorisation des bases locatives depuis LPF 2018

Coefficient = 1 + [(IPC de novembre N-1 - IPC de novembre N-2) / IPC de novembre N-2]

Avec IPC = Indice des Prix à la Consommation harmonisé

Monsieur SEURIN indique que l'impact n'est certainement pas neutre pour les administrés. **Madame BITTARD** précise que si les CDC baissent leur taux d'imposition, l'impact sera faible car les bases augmentent.

Monsieur LAMAISON présente aux élus l'évolution de la fiscalité dans les syndicats voisins :



Le SEMOCTOM avec une augmentation de 4.07 % reste le syndicat le moins cher avec 90 € /hab

Madame LHOMET (déléguée de la CDC des Coteaux Bordelais) se désole de l'augmentation des tonnages des déchets. Le bilan depuis une dizaine d'années montre que les gens n'ont pas pris conscience de l'enjeu que revêt la diminution des déchets et prône l'incitation financière.

Monsieur GACHET (délégué de la CDC du Créonnais) émet le sentiment que l'administré est dans une nébuleuse concernant la question des ordures ménagères. L'incompréhension règne face à ce paradoxe : « plus on tri, plus on fait des efforts et plus ça coûte ». Un travail de communication est nécessaire pour expliquer ces mécanismes de fonctionnement.

Madame MATHIEUVERITE (déléguée de la CDC Convergence Garonne) : quid de l'impact sur les habitants qui sont à la redevance ?

Monsieur LAMAISON répond qu'il est le même quelque soit le mode de financement du service TEOM ou REOM.

Monsieur PAGES (délégué de la CDC du Créonnais) a effectué un calcul rapide de l'augmentation du produit qui se monterait à 3.5 % comparé au 4.07 %.

Monsieur JOKIEL trouve regrettable de ne pas voir apparaître un plan de communication établi sur les projets majeurs du SEMOCTOM et les actions menées au sein des communes et des CDC pour 2019.

Monsieur LAMAISON mentionne qu'il existe deux plans de communication, l'un ciblé sur l'expérimentation de la collecte des biodéchets sur les 17 000 habitants de la CDC du

Secteur de Saint-Loubès et l'autre sur les déchèteries.

Monsieur CHERRIER (délégué de la CDC de la CALI et Vice-Président en charge de la Commission Environnement/Communication/Prévention) indique selon lui, que tout le monde sait intuitivement que la gestion des déchets coûte et coûtera de plus en plus cher. En revanche, il est nécessaire de communiquer sur les efforts réalisés visant à réduire les tonnages.

Monsieur JOKIEL et Monsieur LAYRIS (délégué de la CDC des Portes de l'Entre-deux-Mers) pointent le paradoxe qu'il y a à demander des efforts aux habitants alors que la facture des ordures ménagères augmente de manière importante.

Monsieur MAULUN (délégué de la CDC des communes rurales de l'Entre-deux-Mers) s'enquiert du montant de la participation appelée auprès des CDC si on n'avait pas trié les déchets depuis 2010. Il indique que les usagers auraient payé beaucoup plus le cas échéant d'où l'intérêt de continuer à bien faire le tri.

Madame FABER (déléguée de la CDC des Coteaux Bordelais) propose de changer le nom des déchèteries pour intégrer une notion de tri ce qui inciterait les habitants à être acteurs de leurs gestes.

Le Président indique qu'une réflexion sera engagée en ce sens afin de trouver une nouvelle dénomination.

Monsieur TRUPIN (Président Honoraire du SEMOCTOM) trouve le pourcentage d'augmentation budgétaire de 4,07 % très raisonnable compte tenu du contexte lié à l'incendie du centre de transfert. Cette augmentation de la participation financière ne représente que 3,43 €/hab/an. Comparé aux autres syndicats voisins, le SEMOCTOM reste bien moins cher.

Monsieur BARGUE expose aux délégués les différentes hypothèses d'orientations budgétaires 2019 :

HYPOTHESES D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019 POUR DEBAT			
Pour rappel : Variation des bases nominales + 2,2% en 2019	BASE	hypothèse 2	hypothèse 3
	couvrir le besoin	report de 120k€ d'investissement (PF DV St Germain) augmentation de 100k€ des emprunts	augmentation de 100k€ des emprunts
Augmentation de la participation CDC Impact sur tarif Cl OMV, 0,5 Tri e/an /hab. Virement à la section d'investissement	4,07% +3,43€ 238 000,00 €	1,74% +1,47€ 18 000,00 €	3,01% +2,54€ 138 000,00 €
DEPENSES REELLES (98 % réalisées) RECETTES REELLES (102 % réalisées) Impact des hypothèses sur les RRF	12 563 411,84 € 13 736 423,11 €	12 563 411,84 € 13 516 423,11 €	12 563 411,84 € 13 636 423,11 €
TAUX D'EPARGNE BRUT (Recettes moins Dépenses)/Recettes	7,51%	5,97% ! Satisfaisant de 8 à 12 %	6,81%
EPARGNE NETTE (épargne gestion - annuités dette)	- 101 009,00 €	- 321 009,00 €	- 201 009,00 €

Il est demandé au comité syndical de valider une de ces orientations budgétaires

+ 100k€ d'emprunts =
+ 13k€ d'échéances
annuelles dès 2020



Les membres du Comité Syndical sont favorables à l'unanimité pour une augmentation de la participation afin de couvrir les besoins.

Les avis sont très partagés devant les deux hypothèses (+ 4.07 % et + 3.01 %) laissant un léger avantage pour la solution de base.

L'avis est demandé à **Monsieur DUFRESNE (Percepteur de la Trésorerie de Créon)** qui est favorable à l'augmentation de 4.07 % afin de ne pas dégrader la situation financière actuelle du SEMOCTOM.

Monsieur TARBES (délégué de la CDC du Créonnais) fait remarquer qu'il n'y a pas de variable d'ajustement sur le fonctionnement.

Le Président clôture le débat en proposant de présenter au prochain Comité Syndical le budget 2019, avec une augmentation de la participation de 4.07 % et une augmentation à l'identique des autres tarifs, à l'exception des déchèteries (votés en novembre 2018). Les membres présents sont, à la majorité, favorables à cette proposition.

Le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **Atteste de la tenue, le 06 mars 2019, du débat des orientations budgétaires de l'exercice 2019.**
- **Approuve le rapport des orientations budgétaires 2019 tel qu'il leur a été présenté.**

• **Création et suppression de postes**

Monsieur LAMAISON indique qu'il est important désormais de faire correspondre le tableau des effectifs (représentant l'ensemble des postes du SEMOCTOM) aux besoins réels de notre collectivité. En ce sens, il est donc prévu de mener une politique de titularisation importante des agents, à partir du mois d'avril 2019. Des propositions ont été formulées et débattues en Comité technique et validées par les représentants du personnel.

Cette proposition de réorganisation se traduira par :

- 11 stagiairisations au 1er avril
- 2 recrutements en contractuel pour remplacement de congé maladie longue durée (1 au service collecte et 1 au service déchèterie avec possibilité de titularisation lors des départs à la retraite des agents concernés)
- 1 recrutement de contractuel pour vacance de poste (valorisation des déchets verts par broyage, contrat maximum de 2 ans).
- 2 recrutements interne ou externe (agent RH en juin et chef d'équipe en octobre)
- 1 suppression d'un poste en Parcours Emploi et Compétences (à l'extinction du contrat)

Le Président explique que les compétences des agents seront évaluées par des entretiens afin d'identifier les personnes qui correspondent à nos besoins en recrutement.

Monsieur LAYRIS (CDC de la CDC des Portes de l'Entre-deux-Mers) : Quid du plan de formation de la collectivité ?

Monsieur LAMAISON répond qu'il y a une véritable volonté des élus d'accompagner les agents sur la mise en compétence et la sécurité.

Il indique que le prévisionnel des coûts de formation s'élève pour 2019 à environ 35 400 €.

Le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **De créer et de supprimer les postes présentés.**

2/DECISIONS DU PRESIDENT

Pas de question des élus sur les décisions du Président.

3/QUESTIONS DIVERSES

RAS

Le Président rappelle que le prochain Comité Syndical se tiendra le 26 mars à 18h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.
